

ÉCOLE LE RUCHER



Projet éducatif 2019-2022

École Le Rucher

PROJET ÉDUCATIF 2019-2022

Table des matières

1.BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF.....	2
2.GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF	2
3.CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF.....	2
4.CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT (ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE)	3
5.NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS	10
6.ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES.....	11
7.TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF	13
8.MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF	13
9.REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF	13
 Annexe 1 : Principaux encadrements légaux.....	 14

1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Le Rucher.

2. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, la relation école-famille et le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, tous les membres de l'équipe école se sont réunis pour débiter l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite. Au terme d'échanges, nous avons déterminé nos valeurs, notre vision et notre but. Ensuite, un comité de pilotage a été mis en place.

Les membres du comité ont travaillé à partir des données des tableaux de bord qui situent la réussite des élèves en fonction des indicateurs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le PEVR nous a fourni les zones de vulnérabilité de la commission scolaire.

Les objectifs et les moyens à mettre en place ont été déterminés avec les membres de l'équipe école.

3. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, le comité travaille en collaboration avec le personnel de l'école ainsi qu'avec les membres du conseil d'établissement.

4. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT (ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE)

Environnement externe

L'école Le Rucher est située à Sainte-Julie, une municipalité de 30 288 habitants. Une majorité d'élèves sont marcheurs, les élèves qui habitent sur des rues éloignées de l'école profitent du transport scolaire. Les élèves qui fréquentent la classe spécialisée sont transportés par berlines ou autobus. Le revenu moyen des ménages après impôt dans le quartier est de 39 114\$ \$ par année.

L'école travaille en partenariat avec le CISSS Montérégie-est, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique. Un partenariat entre l'école et les CPE existe également pour le programme Ribambelle qui permet le dépistage préventif des difficultés d'apprentissage et de comportement. L'école a également développé un partenariat avec la maison de l'entraide pour répondre à des besoins ponctuels de certaines familles.

Environnement interne

Nombre d'élèves :	503
Rang décile IMSE :	2
Nombre d'employés :	68
Services offerts :	<ul style="list-style-type: none"> — Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année dont 3 classes à pédagogie innovante (volet alternatif). Une classe d'enseignement spécialisé pour les élèves présentant une difficulté de comportement ainsi qu'un service Répît. — Service de garde

Le personnel de l'école

Nous offrons des services professionnels en psychologie, en psychoéducation, en orthophonie, en infirmerie et un service offert par une hygiéniste dentaire.

Nous observons une stabilité chez les membres du personnel depuis plusieurs années.

L'environnement de travail est sain et agréable. L'équipe de l'école est composée de personnes impliquées et axées sur le développement professionnel. Au fil des années, l'équipe a su développer une approche collaborative, basée sur l'entraide et le partage d'expériences et de connaissances. Le climat organisationnel semble avoir un impact positif sur les élèves puisque dans le sondage réalisé auprès d'eux l'an dernier, ils se disaient intéressés par les apprentissages, ils avaient le goût d'apprendre et de travailler.

Situation financière

L'école est dans une bonne situation financière. Les budgets disponibles nous permettent de répondre à la majorité des besoins matériels des élèves et du personnel.

5. RÉSULTATS DU SONDAGE (PERSONNEL DE L'ÉCOLE, ÉLÈVES ET PARENTS)

Résultats du sondage

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017 dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite* a permis de documenter, pour chaque établissement, la perception des employés, des élèves et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Communication école-famille

Sur une échelle de 10, le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (8,5), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,11) et de son comportement (8,68). Le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est toujours supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP. Un écart similaire entre l'école et l'ensemble des écoles de la CSP est également observé pour l'appréciation globale de la collaboration école-famille.

Les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont légèrement plus faibles que les perceptions de l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

Le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille (employé-cotes de 7,76 à 8,67 et parents cotes 8,11 à 9,22).

Orientation 1 : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel

Comme mentionné dans le PEVR, chaque élève est quotidiennement au centre de nos préoccupations. À ce titre, nous orientons chacune de nos actions afin qu'il se développe à son plein potentiel. Notre attitude d'ouverture permet de développer une confiance, une communication et une collaboration mutuelles entre les membres de l'équipe-école, les parents et la communauté. Ainsi, tous soutiennent l'élève dans son engagement envers sa réussite scolaire et éducative

ÉNONCÉ	RÉPONDANTS	RÉSULTAT	JUGEMENT	THÈME
J'apprends mieux quand l'enseignant me demande ce que j'ai compris.	Élèves	7.10	Positif	Stratégies
J'apprends mieux en observant, en manipulant et en faisant des expériences.	Élèves	9.30	Positif	Stratégies
Mes enseignants nous donnent le goût d'apprendre et de travailler.	Élèves	8.02	Positif	Motivation scolaire
Mes enseignants utilisent différentes méthodes pour nous enseigner la matière (projets, travaux d'équipe, travaux individuels, etc.).	Élèves	8.92	Positif	Stratégies
À mon école, il existe une démarche de transition planifiée entre les différentes écoles primaires d'un bassin et son école secondaire.	Employés	4.75	Zone de vulnérabilité	Transition
Le parent qui tient un discours positif de l'école favorise la réussite et la persévérance scolaire de son enfant.	Employés	8.83	Positif	Motivation

Orientation 2 : Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques. Les employés jugent d'ailleurs que le partage de l'expertise entre collègues (9,02) contribue à leur propre développement, à leur apprentissage (8,26). Par ailleurs, les employés pensent qu'il est encore possible d'améliorer les pratiques pour favoriser la réussite des élèves (7,88) ainsi que la collaboration entre les différents acteurs concernés par la vie de l'élève (7,29). Les employés nomment que les pratiques ancrées dans leur école permettent de faire des progrès significatifs pour améliorer la réussite et la diplomation (7,88). Les employés réitèrent l'importance qu'ils accordent à la rétroaction constructive (8,54), à la reconnaissance du succès et de la persévérance (8,50) et que les compétences collectives soient utilisées à leur plein potentiel (8,58). Malgré tous les moyens mis en place afin de soutenir l'apprentissage, nous constatons que 83% de nos élèves du troisième cycle sont insatisfaits de leurs résultats scolaires.

ÉNONCÉ	RÉPONDANTS	RÉSULTAT	JUGEMENT	THÈME
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, j'ai la possibilité de m'exprimer et de faire valoir mes idées.	Employés	8.42	Positif	Collaboration
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, en général, je considère disposer des ressources suffisantes et du soutien nécessaire pour bien exécuter mon travail.	Employés	8.50	Positif	Ressources
Mon supérieur se préoccupe de la formation continue et du développement professionnel du personnel.	Employés	8.61	Positif	Formation
Dans mes fonctions, j'ai la possibilité de mettre en pratique les compétences acquises lors des formations.	Employés	8.65	Positif	Formation
Dans le cadre de mon emploi actuel à la CSP, je considère que l'expertise de mes collègues occupant le même corps d'emploi peut contribuer au développement de ma propre expertise.	Employés	8.26	Positif	Collaboration

Orientation 3 : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

La perception des parents (9,02) est légèrement plus élevée que la perception des parents pour l'ensemble des écoles de la CSP (8,84) en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité.

En ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence, l'intimidation et la cyberintimidation, la perception des parents est inférieure à celle des élèves (7,53 et 8,5). En ce qui concerne l'appréciation des élèves quant à la qualité des relations avec l'ensemble des membres du personnel, 8,6 des élèves sont satisfaits. De plus, 9,4 des élèves mentionnent que les enseignants assurent un climat qui leur permet d'apprendre et 9,6 des élèves se sentent en sécurité en classe.

En comparaison de la perception des élèves sur l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation, la perception des employés est inférieure à celle des élèves (7,71 et 8,05). La perception des employés de l'école Le Rucher est similaire à celles des employés de l'ensemble des écoles (7,60). La perception générale du sentiment de sécurité des employés (7,71) est inférieure à celle des parents (9,02).

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) est supérieure (9,1) que celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (8,58). De plus, 8,8 des élèves mentionnent que l'ensemble des membres du personnel leur disent qu'ils peuvent réussir. Il y a donc un écart favorable entre la perception des élèves de l'école Le Rucher et l'ensemble des élèves de la Commission scolaire (ensemble des élèves des écoles 7,99). Les élèves de l'école Le Rucher perçoivent également que l'environnement est plus stimulant comparativement à celui des élèves de l'ensemble des écoles (8,7 et 7,36). À la question « j'aime mon école » le niveau de perception des élèves de l'école est supérieur à celle de l'ensemble des écoles (8,6 et 7,97). La perception des parents pour cette même question « Mon enfant aime aller à l'école » est plus élevée (8,30) et est supérieure à celle des parents de l'ensemble des écoles de la CSP (8,01).

ÉNONCÉ	RÉPONDANTS	RÉSULTAT	JUGEMENT	THÈME
Les moyens mis en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et arrêter la violence.	Élèves	8.51	Positif	Climat
Je me sens en sécurité sur le terrain de l'école.	Élèves	8.33	Positif	Cohabitation
À l'école, il est facile d'obtenir de l'aide si j'ai des problèmes personnels.	Élèves	8.60	Positif	Soutien
J'aime mon école.	Élèves	8.67	Positif	Appartenance
Mes enseignants nous disent que nous sommes capables de réussir.	Élèves	9.10	Positif	Motivation
Je me sens en sécurité dans les salles de classe.	Élèves	9.62	Positif	Cohabitation
Tous les élèves peuvent apprendre.	Employés	8.79	Positif	Équité
L'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.	Employés	8.96	Positif	Motivation
Si mon enfant éprouve des difficultés dans certaines matières, je communique avec l'enseignant.	Parents	8.46	Positif	Communication
Si mon enfant éprouve des difficultés dans certaines matières, j'invite mon enfant à en parler à son enseignant.	Parents	9.04	Positif	Communication/soutien
Les mesures mises en place dans mon école sont efficaces pour prévenir et contrer la violence entre les élèves.	Enfants	8.51	Positif	Climat
Mon enfant aime aller à l'école.	Enfants	8.30	Positif	Motivation

Objectif 2 : L'équité → réduction des écarts de réussite, de diplomation et de qualification entre différents groupes d'élèves.

2.1 : Réduire les iniquités entre les garçons et les filles

2.2 Réduire les iniquités entre les élèves HDAA et les autres élèves

Pour notre analyse, nous avons considéré qu'un élève à risque avait un résultat entre 60 et 69

ÉNONCÉ DU PEVR	ÉLÉMENT CIBLÉ À L'ÉCOLE	RÉSULTAT
2.1.1 Réduire la proportion de garçons qui sont en échec ou dont la réussite est à risque, en lecture et en écriture, en 1 ^{ère} année.	Écriture	4 garçons en échec ou à risque sur 53 élèves. (7,5%) 3 PI actifs
	Lecture	4 garçons en échec ou à risque sur 53 élèves. (7,5%) 3 PI actifs
2.1.2 Réduire la proportion des garçons qui sont en échec ou dont la réussite est à risque, en français et en mathématique.	Écriture à la fin de la deuxième année	10 garçons en échec ou à risque sur 59 élèves. (16,9%) 2 PI actifs
	Lecture à la fin de la deuxième année	3 garçons en échec ou à risque sur 59 élèves. (5,1%) 2 PI actifs
	Écriture à la fin de la troisième année	10 garçons en échec ou à risque sur 76 élèves. (13,2%) 4 PI actifs
	Lecture à la fin de la troisième année	10 garçons en échec ou à risque sur 76 élèves. (13,2%) 4 PI actifs
2.2.2 Réduire la proportion des élèves ayant un plan d'intervention qui sont en échec ou dont la réussite est à risque en français et en mathématique.	Lecture à la fin du premier cycle	7 élèves en échec ou à risque sur 59 élèves. (11,9%) 2 PI actifs
	Mathématique raisonner à la fin du premier cycle	6 élèves en échec ou à risque sur 59 élèves. (10,2%) 2 PI actifs

Taux de réussite et résultats aux épreuves CSP et ministérielles

ÉPREUVES COMMISSION SCOLAIRE ET MINISTÉRIELLES	NIVEAU	TAUX DE RÉUSSITE ET RÉSULTATS					
		2016-2017			2017-2018		
		Filles	Garçons	Écart	Filles	Garçons	Écart
Épreuve de lecture CS	2 ^e année	89%	86%	3%	79%	67%	12%
		77,1%	73,9%	3,2%	72,2%	67,1%	5,1%
Épreuve de lecture MEES	4 ^e année	90%	81%	9%	97%	85%	12%
		77%	73,1%	3,9%	77,1%	72,9%	4,2%
Épreuve d'écriture MEES	4 ^e année	97%	95%	2%	100%	95%	5%
		78,3%	74,6%	3,7%	84,5%	76,9%	7,6%
Épreuve de lecture MEES	6 ^e année	94%	88%	6%	91%	88%	3%
		81,7%	77%	4,7%	81,5%	75,1%	6,4%
Épreuve d'écriture MEES	6 ^e année	100%	95%	5%	98%	86%	12%
		83,5%	78,9%	4,6%	80,7%	76,5%	4,2%

6. NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

NOS VALEURS

Dépassement

Je fais preuve de dépassement lorsque j'ose et je prends des moyens concrets pour atteindre un objectif.

Ouverture

Je fais preuve d'ouverture lorsque je prends conscience de l'autre et de ce qui m'entoure à travers mes paroles et mes gestes bienveillants.

Positivisme

Je fais preuve de positivisme lorsque je choisis de trouver le meilleur dans chaque situation.

NOTRE VISION

Notre école est une grande famille, un lieu d'échanges positifs empreint d'ouverture où chacun se sent utile, apprécié et encouragé à se dépasser.

NOTRE BUT

Amener l'élève à croire en ses capacités et en celles des autres pour que tous puissent se dépasser.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

7. ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

Suite l'analyse des résultats du sondage et des résultats académiques dans LUMIX, nous avons pu mettre en lumière certains éléments, en lien avec le PEVR de la commission scolaire. Certains points font ressortir des forces de notre milieu alors que d'autres mettent en lumière des zones de vulnérabilité.

Enjeu : La réussite de tous les élèves en lecture et en écriture

Orientation A : Augmenter les compétences en littératie.

A.1 D'ici juin 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture des élèves de 4^e année.

Situation initiale : Taux de réussite à 90%

Cible: 94%

Indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture de la 4^e année.

A.2 D'ici juin 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle en lecture des élèves de 6^e année.

Situation initiale : Taux de réussite à 89%

Cible : 94%

Indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle de lecture de la 6^e année.

A.3 D'ici juin 2022, augmenter le taux de réussite des garçons à l'épreuve de lecture CSP de la 2^e année.

Situation initiale : 67% des garçons réussissent l'épreuve de lecture.

Cible : 80%

Indicateur : Taux de réussite des garçons à l'épreuve de lecture CSP 2^e année.

Orientation B : Augmenter les compétences en écriture.

B.1 D'ici juin 2022, réduire l'écart de réussite entre les garçons et les filles à l'épreuve ministérielle d'écriture en 6^e année.

Situation initiale : Écart de 12% entre les résultats des garçons et des filles.

Cible : 8% d'écart

Indicateur : Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture des élèves de 6^e année.

Enjeu : Le bien-être physique et psychologique des élèves.

Orientation A : Assurer un environnement bienveillant, sain et sécuritaire qui favorise la communication ainsi que les relations interpersonnelles et sociales enrichissantes.

A.1 D'ici juin 2022, augmenter le niveau de satisfaction des élèves du 3^e cycle face à leurs résultats scolaires.

Situation initiale : 17% des élèves du 3^e cycle sont satisfaits de leurs résultats scolaires.

Cible : 65%

Indicateur : Le pourcentage d'élèves qui sont satisfaits de leurs résultats scolaires. (Sondage)

6- TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

- Le projet éducatif adopté par le Conseil d'établissement et approuvé par la Commission scolaire prend effet le 2 mai 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

7- MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

8- REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 2 mai 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents, aux élèves et aux employés.

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.

- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.
- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.